



Je voudrait conaitre quel demarche je doit effectuer.

Par **pagano**, le 11/08/2009 à 00:08

Bonjour,

je m'apelle julien x j'ai 18ans j'ai reconnu mon enfant prenomé julian x mes mon ancienne comcubine et moi avons rompu cet derniere ne me prive pas de le voir mes je garde une mauvaise entente avec et j'ai peur d'etre un jour priver de le voir donc je voudrer s'avoir quel demarche je doi effectuer pour avoir une garde partiele de mon enfant.

je voudrer avoir la garde de mon enfant un week end sur deux et quelque temps pendant les vacances cepedant j'ai eu quelque souci finacier et j'ai perdu mon logement et mon travaille je suis actuellement en recherche d'emploi et en recherche d'un nouveau logement plus petit mes je voudrer savoir si je pouser avoir le droit d'avoir la garde de mon fils cher ma mere en attendant .

quelle demarche doi-je effectuer ? je suis jeune et je ne c'est pas du tout koment se deroule une t'elle procedure s'il vous plait contacter moi a fin de m'expliquer quoi faire je vous remercie d'avance et vous donne mes salutation.

Par **jeetendra**, le 11/08/2009 à 09:50

Bonjour, j'ai supprimé votre nom de famille (protection de votre vie privée), pour votre enfant si vous l'avez reconnu, l'idéal ce serait un arrangement à l'amiable avec votre ex, la mère pour un droit de visite, d'hébergement.

Si vous passez par le juge aux affaires familiales, les choses seront officialisées mais vous aurez une pension alimentaire à verser à votre ex pour l'entretien et l'éducation de votre enfant commun, pensez y, courage à vous, bonne journée

Par **pagano**, le **11/08/2009** à **13:33**

bonjour, mes si je le fait a la miable et que un jour elle ve pacer devant le juge elle pourra dire que je nes jamais pri mon enfant et je ne pourrer pu avoir un droit de garde ? (merci de m'avoir repondu)